

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC
TENUE À MONTRÉAL, LES 26 ET 27 MAI 2018**

Samedi 26 mai 2018

Ouverture de l'assemblée générale annuelle (AGA)

La présidente, Gabrielle Bouchard, ouvre l'assemblée générale annuelle.

1. Vérification du quorum

Le quorum a été vérifié et il est atteint.

2. Nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'assemblée

Marie Joséphe Pigeon, appuyée par Sylvie Pouliot, propose que Maguy Métellus préside l'assemblée générale annuelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Marie-Andrée Gauthier, appuyée par Nicole Caron, propose qu'Andrée Savard soit la secrétaire d'assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La présidente d'assemblée remercie les Premières Nations pour recevoir l'assemblée sur leur territoire. Elle présente les outils transmis dans la pochette : trois affichettes ayant été adaptées des outils du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, ainsi qu'un résumé des procédures d'assemblée selon le Code Morin. Ensuite, elle fait lecture d'un extrait d'un poème de Nicole Brossard.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le conseil d'administration propose que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Marie-Andrée Gauthier, appuyée par Sylvia Bissonnette, propose de déplacer le point 13 Propositions des membres après le point 5 Présentation et adoption du rapport d'activités 2017-2018.

Selon l'article 3.1.7 des statuts et règlements, les propositions des membres doivent être discutées en priorité après celles du conseil d'administration. Sachant cela, la proposeuse et l'appuyeuse retirent leur proposition.

Marie-Andrée Gauthier, appuyée par Audrée Villeneuve, propose de déplacer les points 11, 12 et 13 après le point 5 Présentation et adoption du rapport d'activités 2017-2018, ainsi que de reporter certains points prévus à l'ordre du jour du 26 mai à celui du 27 mai 2018.

Il est mentionné que les points 8 et 9 doivent avoir lieu nécessairement le 26 mai puisqu'ils précèdent les élections qui auront lieu le 27 mai.

Des membres seront présentes le 27 mai seulement, pour les points sur les propositions du conseil d'administration, particulièrement pour une proposition de prise de position sur l'industrie du sexe.

Le vote est demandé.

La proposition d'amendement à l'ordre du jour est rejetée à la majorité.

Le décompte des votes est demandé et il est fait.

La proposition d'amendement à l'ordre du jour est adoptée à la majorité.

Un 2^e décompte est demandé et il est fait.

La proposition d'amendement à l'ordre du jour est à nouveau adoptée à la majorité.

Le commentaire est fait que cet amendement est violent pour les femmes qui avaient décidé de participer à l'AGA, le 27 mai seulement.

Michèle Asselin propose, appuyée par Martine Anglade, de déplacer la proposition de prise de position sur l'industrie du sexe au 27 mai 2018.

Une gardienne du senti intervient pour demander que toutes soient attentives aux autres et à faire les débats sur les idées et non sur les personnes, en s'exprimant dans le respect.

L'amendement proposé permettrait d'entendre le point de vue des membres qui se sentent concernées davantage par cette prise de position.

Il est proposé par Marie-Andrée Gauthier, appuyée par Aurée Villeneuve, de reconsidérer le vote sur l'amendement à l'ordre du jour, visant à déplacer les points 11, 12 et 13 après le point 5.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par Veronica Crespo, appuyée par Charli Lessard, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ordre du jour

Samedi 26 mai 2018

Ouverture de l'assemblée générale annuelle

1. Vérification du quorum
2. Nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'AGA des 27 et 28 mai 2017
5. Présentation et adoption du rapport d'activités 2017-2018
6. Présentation et adoption des états financiers 2017-2018 et nomination de la vérificatrice pour l'année 2018-2019
7. Modifications aux statuts et règlements

8. Rapport du comité d'élection
9. Élection des membres du conseil d'administration, des co-responsables des comités de travail et du comité d'élection – Partie 1 Présentation des procédures et des candidates
 - 9.1 Présentation des procédures d'élection et nomination de deux aide-scrutatrices
 - 9.2 Présentation des candidates au conseil d'administration
 - 9.3 Présentation des candidates aux postes de co-responsables des comités de travail
 - 9.4 Présentation des candidates au comité d'élection

Ajournement

Dimanche 27 mai 2018

10. Présentation des prévisions budgétaires 2018-2019
11. Propositions du CA : Priorités annuelles
12. Propositions du CA : Prises de position
13. Propositions des membres
14. Élection des membres du conseil d'administration, des co-responsables des comités de travail et du comité d'élection – Partie 2 Présentation des résultats
 - 14.1 Conseil d'administration – Ratification des élues par l'AGA et photo officielle
 - 14.2 Élection des co-responsables des comités de travail
 - 14.3 Élection des membres du comité d'élection
15. Varia
16. Mot de clôture et levée de l'assemblée

4. Adoption du procès-verbal de l'AGA des 27 et 28 mai 2017

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal de l'AGA des 27 et 28 mai 2017 :

- L'AGA a eu lieu à Montréal et non à Québec.
- Le nom de Marie Joséphe Pigeon (Service d'entraide Passerelle) est corrigé dans la liste des présences.
- Le nom de Marie-Paule Lebel (Association des religieuses pour les droits des femmes) est ajouté.
- Le nom de Manon Tremblay (Table de concertation des groupes de femmes Récif 02) est ajouté.
- Marie-Élaine Larochelle était présente à titre d'interprète.

Maria Anney, appuyée par Ginette Dufour, propose que le procès-verbal de l'AGA des 27 et 28 mai 2017 soit adopté tel que modifié.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Présentation et adoption du rapport d'activités 2017-2018

Une synthèse du rapport d'activités 2017-2018 a été déposée. Le rapport dans sa version intégrale est disponible sur le site de la FFQ au moment de l'assemblée. Les faits saillants en sont présentés par Gabrielle Bouchard et Caroline Jacquet.

Plusieurs commentaires et questions sont exprimés suite à la présentation, sur les sujets suivants :

- ✓ Les démissions au CA : le rapport ne traduit pas la réalité selon certaines. Des membres demandent à ce que les membres démissionnaires présentent les motifs de leur démission. Deux membres dont une qui parle pour deux autres, le font au moment de l'assemblée : avant de prendre position sur la situation à Laval, les groupes membres de la FFQ à Laval auraient dû être consultés. Les positions adoptées en AG auraient dû être respectées. L'exécutif avait mis en place des façons de faire avant l'élection à la présidence et celles-ci ont été incompatibles avec le fonctionnement une fois une nouvelle présidente en place. De plus, au CA, des décisions n'ont pas été prises de façon démocratique, des positions n'ont pu être exprimées et l'animation n'était pas nécessairement neutre. Les lettres des démissionnaires ne sont pas en ligne présentement.
- ✓ Les ratés du vote électronique pour l'élection à la présidence : cependant, ce mode de vote a favorisé l'accessibilité à des membres dans les régions plus éloignées.
- ✓ La diminution du membership des membres associatives : elle serait de 28 %, le nombre de membres associatives étant passé de 214 à 156. Par contre, le nombre de membres individuelles aurait légèrement augmenté de 4 %, de 398 à 415.
- ✓ La position prise par la FFQ sur le nouveau règlement municipal à Laval : elle ne respectait pas la décision adoptée par les membres de ne pas appuyer le travail du sexe ni l'abolition de la prostitution. Avant de prendre position publiquement, le processus de consultation des membres aurait dû être complété. De plus, lorsque la FFQ fait une sortie publique, elle ne devrait pas prendre une position qui n'est pas celle ayant été adoptée par les membres.
- ✓ La consultation des membres : des membres auraient souhaité obtenir des informations sur les résultats à l'AGA. Gabrielle précise que plus de membres que de non-membres y ont répondu et que les résultats seront compilés distinctement entre membres et non-membres. La démarche de réflexion en général a été retardée en raison de la survenance de divers événements. Notamment, il n'y a pas eu de comité qui a été formé alors qu'il avait été prévu.
- ✓ Le fait de ne pas avoir reçu à l'avance le rapport dans sa version intégrale : le rapport aurait dû être rendu disponible en ligne, 30 jours avant l'AGA.

Quelques corrections sont également mentionnées et elles seront intégrées.

Le point est suspendu jusqu'au 27 mai.

À ce moment de l'assemblée, Sylvie Mélineau se joint à Maguy Métellus pour présider l'assemblée.

6. Présentation et adoption des états financiers 2017-2018 et nomination de la vérificatrice comptable pour l'année 2018-2019

Le point est reporté au 27 mai.

7. Modifications aux statuts et règlements

Le point est reporté au 27 mai.

8. Rapport du comité d'élection

Le comité d'élection représenté par Blanche Paradis présente son rapport sur l'élection à la présidence ayant eu lieu en novembre 2017. Une copie du rapport a été déposée dans les pochettes. Le conseil d'administration prendra en compte les recommandations lors de la prochaine année d'activités. En plus de Blanche, le comité est formé de Louise Desmarais, Julie Leclerc et Véronique de Sève. Merci au comité!

9. Élection des membres du conseil d'administration, des co-responsables des comités de travail et du comité d'élection – Partie 1 Présentation des procédures et des candidates

9.1 Présentation des procédures d'élection et nomination de deux aides-scrutatrices

Les procédures qui sont présentées concernent l'élection au conseil d'administration. La liste des membres actuelles et des postes à combler a été envoyée aux membres accompagnée d'un bulletin de candidature. Les membres peuvent déposer leur candidature jusqu'à 16h00, le 26 mai. À ce moment, la période de mise en candidature sera close. Le vote aura lieu le 27 mai. La procédure de vote est expliquée.

Deux aides-scrutatrices ont déjà été nommées par le comité d'élection.

9.2 Présentation des candidates au conseil d'administration

Une fois la période de mise en candidature close, les candidates se présentent. Trois sont absentes au moment du point, Amel Zaazaa, Julie Antoine et Sophia Sahrane. D'autres membres les présentent ou encore un texte de présentation est lu. Six postes ont obtenu une ou des candidatures et trois postes n'en ont pas reçu. Ces trois postes resteront donc vacants au cours de la prochaine année.

Les postes suivants sont en élection et les candidates s'étant proposées sont :

- ❖ Vice-présidente aux régions (mandat d'un an) : aucune candidature.
- ❖ Vice-présidente aux pratiques solidaires et anti-oppressives (mandat de deux ans) : Marlihan Lopez.
- ❖ Secrétaire (mandat de deux ans) : Laïty Ndiaye.
- ❖ Trésorière (mandat d'un an) : Amel Zaazaa.
- ❖ Représentante des groupes régionaux (mandat de deux ans) : Isabelle Boisvert (Action des femmes handicapées de Montréal).
- ❖ Représentante des groupes nationaux (mandat de deux ans pour deux postes disponibles) : aucune candidature.
- ❖ Représentante des membres individuelles (mandat de deux ans) : Cynthia Lewis.
- ❖ Représentante des femmes vivant à la croisée des oppressions (mandat d'un an et mandat de deux ans) : Julie Antoine (Réseau des lesbiennes du Québec – Femmes de la diversité sexuelle) et Sophia Sahrane, au poste pour un mandat d'un an, et aucune candidature au poste pour un mandat de deux ans).

Une période de questions aux candidates suit leur présentation.

La préoccupation est exprimée sur le fait que les deux postes de représentantes des groupes nationaux demeureront vacants.

Il y a deux candidatures au poste de représentante des femmes vivant à la croisée des oppressions pour le mandat d'une année. Julie a été consultée et elle maintient qu'elle souhaite se présenter pour une année seulement. Sophia a été rejointe par téléphone et elle accepterait de se présenter au poste pour un mandat de deux ans. Cependant, la période de mise en candidature avait pris fin lorsqu'elle a été consultée.

Considérant que Sophia Sahrane a confirmé son intérêt à poser sa candidature au poste avec un mandat de deux ans;

Il est proposé par Caroline Trottier-Gascon, appuyée par Alex Heggie, de suspendre l'article 5.4 des statuts et règlements afin de permettre la candidature de Sophia Sahrane au poste de représentante des femmes vivant à la croisée des oppressions, pour un mandat de deux ans.

Il est mentionné que pour suspendre un article des statuts et règlements, la décision doit être prise à l'unanimité.

Des membres sont opposées à la suspension de l'article parce qu'elle créerait une injustice pour d'autres membres.

La proposition est rejetée, n'ayant pas obtenu l'unanimité.

Lors des prochaines élections, il est suggéré de lancer une « alerte » à 15h00 dans le but d'annoncer que toutes les postes n'ont pas reçu une candidature.

9.3 Présentation des candidates aux postes de co-responsables des comités de travail

Un document a été remis sur les mandats des comités et des co-responsables de ces comités, ainsi que sur la procédure d'élection. Au moment de l'assemblée, une feuille a été affichée pour chacun des quatre comités sur les champs d'action afin que les membres intéressées indiquent leur intérêt à poser leur candidature comme co-responsable ou encore à s'y impliquer. Les co-responsables seront élues le 27 mai.

9.4 Présentation des candidates au comité d'élection

Le comité d'élection est composé de quatre membres. Un document est remis sur son rôle et sa composition ainsi que sur la procédure d'élection. Les quatre membres actuelles ne se représenteront pas. Le comité sera également formé le 27 mai.

Ajournement

L'assemblée est ajournée le 26 mai, à 17h30, pour reprendre le 27 mai, à 9h00.

Dimanche 27 mai 2018

Il est proposé par Gabrielle Bouchard, appuyée par Silvie Lemelin, que Sylvie Mériteau agisse comme co-présidente d'assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'équipe de travail est présentée. Une gardienne du senti fait part ensuite de quelques commentaires : attention aux acronymes, aux procédures trop complexes, au cellulaire! Elle invite également à présenter davantage le contexte des débats et à ne pas présenter sa version comme étant celle qui est finale.

5. Présentation et adoption du rapport d'activités 2017-2018 (suite)

Il est proposé par Karine-Myrgianie Jean-François, appuyée par Veronica Crespo, d'adopter le rapport d'activités 2017-2018.

Le message a été entendu que le rapport d'activités ne peut être déposé au moment de l'assemblée parce qu'il est adopté par les membres. Selon le procès-verbal de l'an dernier, il a été adopté et non seulement reçu. Étant donné qu'il n'a été déposé qu'au moment de l'assemblée cette année, des membres indiquent qu'elles ne sont pas en mesure de l'adopter. Il est demandé que l'an prochain, le rapport d'activités soit rendu disponible à l'avance, notamment, afin de questionner sur les réalisations de l'année et de se préparer pour discuter des priorités de l'année suivante.

Le vote est demandé.

La proposition est adoptée à la majorité.

6. Présentation et adoption des états financiers 2017-2018 et nomination de la vérificatrice pour l'année 2018-2019

Les états financiers de la FFQ au 31 mars 2018 sont déposés et présentés par Caroline Jacquet. L'année se termine par un surplus de 49 445 \$ alors qu'un surplus de 30 000 \$ avait été prévu. Diverses questions sont posées concernant la situation financière qui demeure difficile. Si elle semble s'être améliorée, c'est en raison des projets financés par Condition féminine Canada dont les fonds ne sont pas récurrents et qui nécessitent des ressources pour être menés à terme.

Il est rappelé que les revenus de publipostage constituent une source importante d'autofinancement. Bien que la forme de la sollicitation par la poste doive être revue, deux envois seront effectués à nouveau l'an prochain.

Il est proposé par Gabrielle Bouchard, appuyée par Cindy Pétrieux, d'adopter les états financiers de la FFQ au 31 mars 2018, préparés par Manon Allard CPA inc.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Une question de privilège est adressée à l'assemblée à savoir que le conseil d'administration n'aurait pas respecté la souveraineté de l'AGA. Concernant la situation à Laval, le simple fait que la lettre ait été diffusée contreviendrait aux positions adoptées en

assemblée, mais les membres du conseil d'administration avaient aussi droit à leurs positions. La majorité des membres du conseil d'administration a considéré que la situation devait être dénoncée sans ouvrir un débat avec les membres.

Il est proposé par Silvie Lemelin, appuyée par Emilia Castro, de reconduire la firme de vérification comptable Manon Allard CPA inc., pour l'audit de l'année 2018-2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Modifications aux statuts et règlements

Des propositions de modifications aux statuts et règlements sont présentées pour ratification par les membres aux articles 4.4, 6.5 et 4.5, par Sandra Wesley. Un document a été transmis aux membres dans lequel elles se retrouvent.

Il est mentionné que les statuts et règlements, à l'article 9.2.1, prévoient que les membres doivent les ratifier aux deux tiers des votes, suite à leur adoption par le conseil d'administration. Il n'est pas possible d'adopter des amendements à l'assemblée parce que seule la ratification des propositions par le conseil d'administration est possible. C'est le pouvoir dévolu légalement à l'assemblée des membres. Cependant, dans la pratique, les amendements sont entendus et le conseil d'administration les prend en compte.

Par ailleurs, l'ensemble des modifications proposées posent problème pour des membres parce qu'ils ne constituent pas le résultat d'une réflexion globale sur le mode de fonctionnement.

Une question de privilège est apportée concernant le fait qu'il ne soit pas possible d'apporter des amendements aux propositions de modifications aux statuts et règlements. Toutes ne font pas la même interprétation des statuts et règlements.

La co-présidente d'assemblée propose aux membres d'entendre les amendements aux propositions présentées pour ratification par le conseil d'administration.

La proposition est rejetée à la majorité.

À ce point, une gardienne du senti intervient pour mentionner qu'il y a beaucoup de débats sur les procédures et peu sur les propositions, que pour celles qui ne sont pas familières avec les procédures, les discussions sont très difficiles à suivre et que cela pourrait en décourager de ne pas se présenter à une prochaine assemblée.

Article 4.4

Il est proposé par Gabrielle Bouchard, appuyée par Marie Joséphe Pigeon, de ratifier les modifications à l'article 4.4 comme suit :

Article en vigueur :	Article proposé pour ratification (modifications en souligné) :
<p>4.4 Composition du conseil d'administration</p> <p>Les affaires de la FFQ sont administrées collectivement par un conseil d'administration composé de seize (16) membres, soit :</p> <p>(...).</p> <p>- deux (2) postes d'administratrices réservés aux membres individuelles ou associatives vivant à la croisée des oppressions, désignés sous le terme de postes réservés;</p> <p>(...).</p>	<p>4.4 Composition du conseil d'administration</p> <p>Les affaires de la FFQ sont administrées collectivement par un conseil d'administration composé de seize (16) membres, soit :</p> <p>(...).</p> <p>- deux (2) postes d'administratrices réservés aux membres individuelles ou associatives vivant à la croisée des oppressions, désignés <u>publiquement</u> sous les termes <u>membre individuelle ou membre associative</u>;</p> <p>(...).</p>

La proposition de modification est présentée dans le but que les membres du conseil d'administration ne soient pas identifiées publiquement comme étant des personnes « vivant à la croisée des oppressions ». La demande vient des personnes mêmes et elles ont le droit d'être identifiées par les termes qu'elles souhaitent. La modification ne changerait pas les fonctions et elle ne concerne que l'appellation. Les deux postes continueraient d'être réservés aux membres « vivant à la croisée des oppressions », mais elles ne seraient plus identifiées de cette façon. Il est rappelé que des femmes, celles trans par exemple, sont ciblées par des groupes d'extrême droite. Cela permettrait aussi d'éviter que les personnes se questionnent sur ce que sont les oppressions vécues par ces femmes.

Des membres expliquent également qu'elles souhaitent être élues à un conseil d'administration, non seulement à un poste qui leur serait réservé. Elles n'ont pas bien entendu des compétences moindres que toute autre membre. Par ailleurs, dans les faits, tous les postes au conseil d'administration sont ouverts à des membres vivant à la croisée des oppressions.

Une membre est opposée à la modification parce qu'elle voudrait prendre le temps de considérer les effets pour les femmes vivant à la croisée des oppressions de ne plus présenter ces deux postes comme étant réservés. Historiquement, avant ces deux postes étaient réservés à des membres « doublement discriminées ». C'est le langage qui a changé. Ils ont pour but d'augmenter la diversité et la représentativité au sein du conseil d'administration de la FFQ. Pour une autre membre, ces postes existent pour combler des vides et se donner une meilleure image.

Le vote est demandé.

La proposition est adoptée à l'unanimité (avec abstentions).

Une membre qui s'est abstenue informe qu'elle était en faveur des modifications, mais qu'elle a eu une réserve parce que la démarche globale n'est pas complétée.

Article 6.5

Il est proposé par Marie-Élaine Larochelle, appuyée par Sophia Sahrane, de ratifier l'ajout suivant à la section 6 Comités :

6.5 Comité relations de travail

Le comité relations de travail est composé de deux (2) administratrices et de deux (2) représentantes des travailleuses.

Son mandat inclut :

- *Les révisions et l'interprétation des contrats de travail;*
- *L'élaboration de politiques de gestion des ressources humaines, incluant les politiques d'évaluation et d'embauche;*
- *La résolution de conflits liés aux relations de travail;*
- *Tout autre mandat délégué par le conseil d'administration.*

Les travailleuses ont droit d'avoir recours à une ressource externe pour soutenir leur participation au comité.

Le comité est redevable au conseil d'administration, qui entérine ses décisions.

Le mot « entériner » est utilisé au dernier paragraphe alors que le conseil d'administration est responsable des ressources humaines et non un comité des relations de travail. Le conseil d'administration ne peut légalement se désister de sa fonction d'employeur même si une organisation évolue en contexte de cogestion. Une membre exprime son malaise que le conseil d'administration, dans un groupe féministe, soit considéré comme un employeur. L'objectif devrait être de donner aux travailleuses une position décisionnelle sur leurs conditions de travail.

De plus, il devrait être précisé de quelle manière sont choisies les représentantes des travailleuses et parmi quelles travailleuses. Il est rappelé que la présidente pourrait aussi être considérée comme faisant partie de l'équipe des travailleuses.

L'ensemble de l'article mériterait d'être revu, mais les membres sont invitées à prendre en compte l'esprit de la proposition qui vise l'amélioration des relations de travail et la consolidation de l'équipe.

Entretemps, un comité *ad hoc* de relations de travail pourrait toujours être mis en place par le conseil d'administration.

Le vote est demandé.

La proposition est rejetée à la majorité.

Article 4.5

Les modifications proposées visent à partager plus également les tâches entre l'exécutif et le conseil d'administration. Dorénavant, si elles étaient adoptées, les questions urgentes seraient dévolues au premier et le deuxième aurait dorénavant la responsabilité de la

gestion des affaires courantes. Si le comité de relations de travail (CRT) avait été ajouté, il aurait eu la responsabilité de la gestion des ressources humaines. Actuellement, il serait créé de façon *ad hoc* et cette dernière responsabilité relèverait du conseil d'administration par défaut, mais ce n'était pas l'esprit de la proposition. Cependant, le CRT devrait toujours se référer au conseil d'administration et ses décisions, être entérinées par ce dernier.

L'une des conséquences serait que le conseil d'administration devrait se réunir beaucoup plus régulièrement et l'exécutif, beaucoup moins.

L'an dernier, une proposition de démarche avait été adoptée pour revoir le fonctionnement. Cette démarche a été entreprise et il serait prématuré de ratifier maintenant la proposition de modifications, notamment en raison d'imprécisions dans les propositions de modifications, par exemple concernant le mandat de la gestion des ressources humaines. Une refonte des statuts et règlements dans leur ensemble serait souhaitable selon un membre.

Une proposition de création d'un comité sur la révision des statuts et règlements qui serait composé de cinq membres et de deux administratrices est annoncée.

Il est proposé par Marianne Seck, appuyée par Laïty Ndiaye, de ratifier les modifications à l'article 4.5 comme suit :

Article en vigueur :	Article proposé pour ratification (ajout en souligné) :
<p>4.5 Exécutif</p> <p>L'exécutif de la FFQ se compose de la présidente, de la secrétaire, de la trésorière, de la vice-présidente aux régions et de la vice-présidente aux pratiques solidaires et anti-oppressives. L'exécutif voit à la gestion des affaires courantes et des questions urgentes de la Fédération entre les réunions du conseil d'administration. Il exécute les mandats du conseil et est redevable devant lui. Il assume la gestion des ressources humaines. Les employées ont cependant droit de recours devant le conseil d'administration.</p> <p>L'exécutif se réunit à la demande de la présidente ou de deux de ses membres.</p>	<p>4.5 Exécutif</p> <p><i>L'exécutif de la FFQ se compose <u>généralement</u> de la présidente, de la secrétaire, de la trésorière, de la vice-présidente aux régions et de la vice-présidente aux pratiques solidaires et anti-oppressives. L'exécutif voit à la gestion des questions urgentes de la Fédération entre les réunions du conseil d'administration. Il exécute les mandats du conseil et est redevable devant lui.</i></p> <p><i>L'exécutif se réunit à la demande de la présidente ou de deux de ses membres.</i></p>

Un membre souligne que la culture organisationnelle actuelle amène un rôle de micro-gestion au conseil d'administration. Cela a un impact sur la santé des travailleuses. Pour cette raison, elle considère que la décision ne peut être reportée. Mais si elle était rejetée, le travail se poursuivrait dans la prochaine année et une nouvelle proposition serait soumise.

à la prochaine assemblée. Entre temps, les statuts et règlements en vigueur continueraient de s'appliquer.

Il est proposé par Audrée Villeneuve, appuyée par Marianne Seck, de mettre en dépôt les modifications à l'article 4.5 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

La proposition est adoptée à la majorité.

Il est à nouveau question de la création d'un comité sur les statuts et règlements. Selon certaines, la proposition devrait être traitée suite aux propositions du conseil d'administration et à celles des membres reçues dans les délais prévus dans les statuts et règlements.

La co-présidente d'assemblée propose aux membres de traiter de la proposition sur la création d'un comité sur les statuts et règlements à ce moment de l'assemblée.

La proposition est rejetée à la majorité.

10. Présentation des prévisions budgétaires 2018-2019

Les prévisions budgétaires 2018-2019 sont présentées par Caroline Jacquet.

Il est proposé par Karine-Myrgianie Jean-François, appuyée par Charli Lessard, de recevoir les prévisions budgétaires 2018-2019, telles que présentées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Propositions du CA : Priorités annuelles

12. Propositions du CA : Prises de position

13. Propositions des membres

Les trois points sont reportés suite à la présentation des résultats des élections.

14. Élection des membres du conseil d'administration, des co-responsables des comités de travail et du comité d'élection – Partie 2 Présentation des résultats

14.1 Conseil d'administration – Ratification des élues par l'AGA et photo officielle

Les résultats des élections sont annoncés par Blanche Paradis.

Il est proposé par Odile Boisclair, appuyée par Sophia Sahrane, de ratifier l'élection des nouvelles membres du conseil d'administration :

- ❖ *Marlihan Lopez (vice-présidente aux pratiques solidaires et anti-oppressives).*
- ❖ *Laïty Ndiaye (secrétaire).*
- ❖ *Amel Zaazaa (trésorière).*
- ❖ *Isabelle Boisvert (représentante des groupes régionaux).*
- ❖ *Cynthia Lewis (représentante des membres individuelles).*
- ❖ *Julie Antoine (représentante des femmes vivant à la croisée des oppressions).*

Il est également proposé de ratifier la désignation de Caroline Jacquet comme représentante des travailleuses.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par Julie Leclerc, appuyée par Audrey Villeneuve, de détruire les bulletins de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14.2 Élection des co-responsables des comités de travail

*Il est proposé par Flavie Trudel, appuyée par **Caroline Gravel**, de ratifier l'élection des co-responsables des comités de travail sur les champs d'action :*

- ❖ **Champ d'action Féminisme, intersectionnalité et solidarité** : Dolores Chew et Laïty Ndiaye.*
- ❖ **Champ d'action Féminisme, bien-vivre, écologie et économie** : Élisabeth Germain et Laurie Gagnon-Bouchard.*
- ❖ **Champ d'action Féminisme, démocratie, citoyenneté et prise de parole** : Mercédez Roberge et Samira Laouni.*
- ❖ **Champ d'action Féminisme, corps, sexualité, image, genre et violences** : Alexandra Laberge et Weena ElleMBERG.*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les membres sont informées que sur le site de la FFQ, il y a une section où les femmes peuvent indiquer leur intérêt à s'impliquer dans un comité.

14.3 Élection des membres du comité d'élection

Deux membres se sont proposées pour faire partie du comité d'élection : Esther Paquet et Sylvia Bissonnette.

Il est proposé par Véronique de Sève, appuyée par Marie Josèphe Pigeon, que le comité d'élection soit composé d'Esther Paquet et de Sylvia Bissonnette.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le conseil d'administration verra à compléter les deux postes vacants au comité d'élection.

Michèle Asselin propose une motion de remerciements aux membres sortantes et démissionnaires du conseil d'administration ainsi qu'aux membres du comité d'élection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Propositions du CA : Priorités annuelles

12. Propositions du CA : Prises de position

13. Propositions des membres

Une solution doit être trouvée parce que ces trois points ne peuvent être faits en raison de l'heure avancée.

Il est proposé par Odile Boisclair, appuyée par Alexandra Laberge, de convoquer une assemblée générale extraordinaire ou une assemblée délibérante sous une autre forme, sur les propositions du conseil d'administration (priorités annuelles et prises de position) et sur les propositions des membres, ce dans un délai raisonnable.

Il n'y a pas de délai plus précis qui est fixé. Le conseil d'administration entend que cette assemblée devrait être convoquée le plus tôt possible, tout en tenant compte des élections provinciales du 1^{er} octobre prochain et de la période estivale pendant laquelle il n'y aura pas d'activités.

Cette assemblée se déroulerait sur une journée. L'ordre du jour serait envoyé à l'avance et ne pourrait être modifié au moment de l'assemblée.

Des préoccupations sont exprimées sur l'accessibilité des membres en régions plus éloignées, en raison des frais de déplacement. Il est suggéré que des mesures soient prévues dans le budget pour s'assurer d'une présence de membres de toutes les régions.

Le vote est demandé.

La proposition est adoptée à la majorité.

Entre temps, le conseil d'administration poursuivra son travail, notamment sur la démarche sur le fonctionnement et la restructuration, à la demande des membres.

Il est proposé par Shahad Salman, appuyée par Samira Laouni, que cette assemblée soit présidée par une professionnelle en gouvernance externe à la FFQ.

Le vote est demandé.

La proposition est rejetée à la majorité.

15. Varia

Il n'y en a pas.

16. Mot de clôture et levée de l'assemblée

Le mot de clôture revient à la présidente de la FFQ, Gabrielle Bouchard.

Il est proposé par Gabrielle Bouchard de lever l'assemblée à 16h15.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Laïty Ndiaye, secrétaire

Procès-verbal rédigé par Andrée Savard.